

Présentation :

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

Sommaire :

Paradis fiscaux : touchés mais pas coulés	p2
GABON - "Hold Up" à la BEAC : L'argent est où ?.....	p4
L'ex-chef de l'Etat taïwanais condamné à la prison à vie pour des délits financiers	p6
Algérie : Trafic de drogue et blanchiment d'argent: 50 milliards dans 15 valises.....	p7
France : Dray contre-attaque dans un livre.....	p8
Assemblée/paradis fiscaux: la fin des billets de 500 euros envisagée.....	p8
Tout fiche le camp : les îles Caïmans veulent instaurer un impôt direct.....	p9
La Principauté fait le forcing pour sortir de la « liste grise »	p10

Paradis fiscaux : touchés mais pas coulés

Rentrée morose pour les paradis fiscaux : secret bancaire en berne, ils se retrouvent sous haute surveillance du G20, prêt à sanctionner les refus de coopérer. Un premier pas.

« Les impôts sont le prix à payer pour une société civilisée. Trop de citoyens veulent la civilisation au rabais. » C'est en 1937, en remettant au président Roosevelt son rapport sur l'utilisation abusive des paradis fiscaux par les contribuables américains – déjà ! – qu'Henry Morgenthau, son secrétaire au Trésor, prononce ce constat désabusé. Plus de soixante-dix ans après, il est toujours d'actualité. Pire : la situation s'est nettement dégradée depuis.

De la fraude sur mesure réservée aux élites très fortunées, on est passé à la production de masse de produits d'évasion fiscale destinés à toute personne aux revenus élevés (cadres dirigeants de grandes entreprises, patrons de PME...). Alors qu'hier, seules quelques entreprises mafieuses et divers escrocs patentés utilisaient les paradis fiscaux, aujourd'hui, toutes les grandes multinationales, bancaires ou pas, y sont présentes. Au total, on estime que les grands Etats y perdent désormais en recettes fiscales l'équivalent d'au moins 2,5 % à 3 % de produit intérieur brut (PIB), ce qui est énorme.

La crise des subprime a révélé combien ces territoires nourrissent l'instabilité financière. Un rapport du Government Accountability Office (GAO), l'équivalent de la Cour des comptes aux Etats-Unis, a montré qu'une partie du système bancaire « fantôme », construit par les banques américaines pour jouer avec les titres financiers complexes à l'origine de la crise, était établie aux îles Caïmans. La quasi-faillite de la banque britannique Northern Rock résulte d'un endettement excessif de court terme réalisé à partir de sa filiale Granite installée à Jersey, etc.

Confrontés à un niveau croissant de déficits budgétaires et de dettes publiques, désireux de mieux maîtriser la finance, les pays du G20 ont engagé la bataille contre les paradis fiscaux à leur réunion de Londres en avril dernier. Avec un certain succès : le secret bancaire à des fins d'évasion fiscale a été sérieusement érodé. Néanmoins, le G20 est encore loin de faire tout ce qu'il faut pour véritablement remettre en cause le rôle déstabilisateur des paradis fiscaux dans la mondialisation contemporaine.

Le secret bancaire mal en point

2009 restera comme l'année où le secret bancaire a en partie fondu. Jusqu'au G20 d'avril, les paradis fiscaux acceptaient, en principe, de lever ce secret pour donner des informations aux fiscaux et aux juges étrangers uniquement en cas de preuve évidente de fraude fiscale (faux documents, etc.), de mouvements d'argent mafieux ou de délits d'initiés. Mais pas en cas d'évasion fiscale, quand les contribuables minimisent leurs impôts en tournant la loi. Depuis, le monde a changé.

Le 11 août dernier, le Royaume-Uni annonce avoir signé un accord avec le Liechtenstein qui fixe comme objectif qu'il n'y ait plus aucun fraudeur britannique dans la Principauté dans cinq ans. L'accord a un défaut important : il accorde une grande confiance à la volonté de coopération du Liechtenstein. Mais il supprime de fait le secret bancaire entre les deux pays, il définit un critère de performance clair et de niveau élevé (zéro fraudeur) et il réclame des résultats dans une limite de temps donnée (cinq ans).

Deuxième salve, le 19 août. L'accord mettant fin au conflit opposant les Etats-Unis à la banque suisse UBS stipule que la Confédération helvétique a un an pour donner 4 450 noms,

dont 500 dans les trois mois. Les Etats-Unis partent ainsi à la pêche aux fraudeurs, alors qu'ils ne connaissent pas leurs noms, ce que ne permettent pas normalement les accords d'échange d'informations fiscales que le G20 impose aux paradis fiscaux de signer.

Ce type d'accord demande généralement aux grands Etats qui veulent obtenir des informations de la part des centres financiers offshore de faire une demande officielle avec un nom, une adresse, une période donnée et, surtout, le nom de la banque utilisée, un renseignement difficile à obtenir. Or, le 27 août, la France annonce la signature d'un accord avec la Suisse qui indique que le fisc français ne serait pas obligé de fournir ce renseignement. Une interprétation contestée par la Suisse le 14 septembre, ce qui a passablement énervé les hauts responsables du fisc français... Il faudra donc juger à la pratique mais, sur le principe, c'est un nouveau coup porté aux réseaux d'opacité de la finance helvétique.

Quelques jours plus tard, l'annonce par Eric Woerth, le ministre du Budget, qu'il dispose d'une liste de 3 000 fraudeurs fiscaux français ayant dissimulé 3 milliards d'euros en Suisse, leur enjoignant de se dénoncer d'ici au 31 décembre s'ils veulent éviter les poursuites pénales (mais pas les pénalités), est un joli coup. Mi-septembre, le ministre annonce qu'il voit arriver des personnes rendues nerveuses par les évolutions en cours, certaines de la liste, d'autres pas, même si on avoue du côté de Bercy qu'il ne s'agit encore que d'un frémissement et pas d'une explosion des régularisations. Les contrôleurs des impôts en profitent généralement pour se faire expliquer les mécanismes de fraudes utilisées, ce qui permet ensuite de cibler les banques, avocats, fiscalistes, etc., qui trempent dans ce genre de pratiques. A cet égard, Eric Woerth a annoncé le 8 septembre qu'il voulait modifier rapidement la loi pour forcer les banques à révéler, à la demande du fisc, l'identité de Français transférant de l'argent vers les paradis fiscaux [1]. On s'approche d'une sorte de déclaration de soupçons d'évasion fiscale, à l'image de ce qui existe pour le blanchiment d'argent sale. Une évolution impensable il y a encore quelques mois et qui permettra au fisc de récupérer des noms afin de tester la véritable volonté des paradis fiscaux de coopérer en matière d'échange d'informations.

Une dynamique politique

Les accords bilatéraux signés dans tous les sens et aux contenus différents soulignent la nécessité d'encadrer le processus au niveau multilatéral. Ainsi, lors de la réunion du Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements des 1er et 2 septembre dernier, la création d'un « groupe des pairs », dirigé par le Français François d'Aubert, a été décidée afin de surveiller que les paradis fiscaux vont bien tenir leurs promesses. Un rapport régulier sur la mise en œuvre des accords sera rendu public, le premier étant prévu pour la fin 2009. Enfin, les ministres des Finances du G20 ont précisé le 5 septembre qu'ils étaient prêts à mettre en œuvre des sanctions contre les territoires récalcitrants dès mars 2010.

Des mesures insuffisantes contre les paradis fiscaux

En dépit de ces avancées, le G20 doit aller plus loin s'il souhaite véritablement remettre en cause les paradis fiscaux [2]. D'abord, on doit passer de l'échange d'information effectuée à la demande des fiscaux des Etats concernés à un échange automatique d'information : dès qu'un contribuable met le pied dans un paradis, ce dernier doit avertir les autorités fiscales du pays d'origine, qui pourront disposer à leur guise de l'information. Ensuite, il faut renforcer les administrations fiscales : c'est bien joli de récupérer de nombreuses informations sur les fraudeurs, mais encore faut-il pouvoir les traiter. Là où Obama recrute 800 agents

supplémentaires, le nombre de contrôleurs du fisc a diminué en France de 12 % entre 2002 et 2008, et il en aura perdu 15 % de plus d'ici à 2011.

Enfin, le G20 doit aussi s'attaquer à la présence des multinationales dans les paradis fiscaux. Le ministère du Budget promet des propositions pour la prochaine loi de finance. Il faudrait que, pour chaque territoire où elles sont installées, les grandes entreprises fournissent leur chiffre d'affaires, le nombre de personnes employées, les profits réalisés et les impôts payés. Les pays utilisés pour minimiser les impôts apparaîtraient immédiatement. Une étude récente du Sénat américain montre que les Pays-Bas, la Suisse, les Bermudes et l'Irlande sont les principaux paradis concernés.

La remise en cause des paradis fiscaux est une politique de longue haleine. Les Etats du G20 ont commencé enfin à s'y attaquer sérieusement. Ils doivent maintenant mener le combat jusqu'au bout.

Notes

(1) L'identité des 3 000 Français aurait été fournie par trois filiales de banques suisses installées à Paris lors d'un contrôle fiscal qui les exposait à une amende d'un montant de 50 % des fonds dissimulés, soit 1,5 milliard d'euros.

(2) Voir « Pittsburg et après. Un plan d'action contre les paradis fiscaux en 10 propositions », Fondation Terra Nova, 8 septembre 2009, www.tnova.fr Ainsi que « La lutte contre les paradis fiscaux : 30 propositions pour passer à l'acte », par Didier Migaud et Gilles Carez, Assemblée nationale.

Christian Chavagneux

Alternatives Economiques du 21 Septembre 2009

[En Ligne] Disponible sur

http://www.alternatives-economiques.fr/print_article2.php?lg=fr&id_publication=633&id_article=44013

GABON - "Hold Up" à la BEAC : L'argent est où ?

Un projet immobilier grandiose. Un montage financier douteux. Des banques complaisantes. Un chantier en panne... Et une forte odeur de blanchiment.

Une partie de l'argent détourné au bureau extérieur de la Beac à Paris a-t-elle été recyclée au Gabon? Comment ne pas envisager cette hypothèse au vu des comptes et mécomptes de la société Les Nénuphars du Gabon II, mais aussi des étranges complaisances dont cette SCI a bénéficié de la part d'institutions a priori aussi établies que la BDEAC (Banque de développement des États de l'Afrique centrale) et la BGFIBANK??

Créée à Libreville à la mi-2006, la SCI Les Nénuphars a dès l'origine une forte odeur de Beac. Son actionariat est en effet réparti entre l'épouse d'Armand Brice Ndzamba – comptable au bureau extérieur de Paris et présenté comme l'homme clé des malversations commises entre 2004 et 2008 –, le père de cette dernière, exploitant forestier au Gabon, une proche parente, Mariette Ndzamba, et Maurice Moutsinga, à l'époque directeur central de la comptabilité de la Beac. La SCI dispose d'un patrimoine?: un terrain de 2 hectares situé dans le quartier chic de la Sablière, acquis quelques mois plus tôt auprès de l'ex-Premier ministre gabonais Léon Mébiame pour 60 millions de F CFA (92?000 euros) et dans des conditions non encore élucidées. Un rapport confidentiel du contrôle général de la Beac, dont J.A. a obtenu copie, affirme en effet que ce terrain aurait été payé au cédant via sept chèques frauduleux émanant du bureau de Paris et établis au nom de l'épouse de Léon Mébiame...

Cette SCI, qui dispose également de divers biens immobiliers de valeur moyenne, entend ériger à la Sablière deux immeubles de standing de seize appartements chacun, les premières mises en vente devant survenir dès le début de 2009. Coût global estimé de l'opération?: 3,5 milliards de F CFA, soit 5,3 millions d'euros. Reste à dénicher le financement.

Au stade des fondations

Les Nénuphars ne tarderont pas à trouver preneurs. En moins de trois mois, Ndzamba et ses associés montent un business plan auquel participent sans rechigner la BDEAC pour 1,5 milliard de F CFA et la BGFIBANK pour 700 millions. Fin 2006, le conseil d'administration de la BDEAC approuve le prêt sans que le représentant de la BEAC en son sein, le Congolais Clément Mouamba, ne trouve quoi que ce soit à redire. Début mai 2008, un premier déblocage de fonds de 520 millions de F CFA survient. Quant aux éventuels décaissements de la BGFI, ils ne sont pas, à l'heure actuelle, connus.

Pourquoi la BDEAC, que préside l'ancien Premier ministre centrafricain Anicet-Georges Dologuélé, personnalité intègre et prudente, lui-même ancien responsable du bureau de Paris de la BEAC au milieu des années 1990, -a--t-elle si aisément accordé ce prêt?? Sur le papier, le projet était, il est vrai, défendable. Créateur d'emplois dans une capitale qui connaît un fort déficit en logements, il bénéficiait, au titre des garanties, de la caution solidaire et personnelle d'Armand Brice Ndzamba, lequel présentait un patrimoine immobilier évalué à 1,4 milliard de F CFA (un peu plus de 2 millions d'euros).

Le problème est que cette dernière précision n'a étonné personne. 1,4 milliard, c'est considérable pour un cadre moyen de la BEAC, à qui les statuts de son employeur interdisent d'exercer une activité lucrative extérieure. Un peu de curiosité aurait en outre mené les prêteurs à s'interroger sur les étranges similitudes entre le numéro de compte de la SCI Les Nénuphars à la Société générale, agence des Champs-Élysées à Paris, et celui qui est ouvert au nom du bureau extérieur de la BEAC en France auprès de la même agence. Enfin, un minimum de perspicacité aurait dû conduire les banques à se poser des questions sur l'identité du gérant de la société Ruby distribution et service, domiciliée à Libreville, qui procédait à des règlements pour le compte de la SCI Les Nénuphars et qui n'était autre qu'une des filiales de la société Ruby Export, appartenant à... Armand Ndzamba.

Plus de deux ans et demi après la conclusion de l'accord de prêt entre la Banque de développement et la SCI, la situation du projet telle que décrite fin juin par une mission du contrôle général de la BEAC était la suivante?: « Des sommes très importantes ont été débloquées, notamment pour la couverture des dépenses engagées par la SCI pour le démarrage des travaux. Les contrôles de vraisemblance effectués sur place par la BDEAC relèvent une situation préoccupante dans la mesure où les factures présentées par la SCI pour justifier les règlements qu'elle aurait effectués sont douteuses. Les matériels qui devaient se trouver sur le chantier sont introuvables. Les travaux sont demeurés au niveau de la fondation. ».

Présenté il y a peu encore sur le site de la BDEAC comme un exemple de prêt direct au secteur privé, entrant dans le cadre de la « stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté » du Gabon, Les Nénuphars de Libreville ont décidément bien mauvaise mine. Réuni fin août à Yaoundé, le comité d'audit de la BEAC a recommandé l'ouverture d'une action en justice contre la SCI et ses propriétaires. Il n'est jamais trop tard...

Source : Jeune Afrique

Par GabaoLuv

Vendredi 18 septembre 2009

[En Ligne] Disponible sur
<http://gabaodreams.over-blog.com/article-36235266.html>

L'ex-chef de l'Etat taïwanais condamné à la prison à vie pour des délits financiers

Au terme d'un procès qualifié de " politique " par l'accusé, l'ancien président taïwanais Chen Shui-bian a été condamné, vendredi 11 septembre, à la prison à vie et à une amende de 6 millions de dollars (4,1 millions d'euros). L'ancien chef de l'Etat, au pouvoir durant deux mandats entre 2000 et 2008, était en détention provisoire depuis novembre 2008 après avoir été mis en examen pour corruption, blanchiment d'argent, détournement de fonds et falsifications de documents.

Agé de 58 ans, M. Chen était accusé d'avoir détourné plus de 3 milliards de dollars (2 milliards d'euros) de fonds publics et d'avoir accepté l'équivalent de 12 millions de dollars (8,2 millions d'euros) de pots-de-vin dans le cadre d'une transaction immobilière. Son épouse, Wu Shu-chen, inculpée dans la même affaire, a été aussi condamnée à perpétuité. Le fils de M. Chen et sa belle fille, devront, de leur côté, purger des peines de 20 et 30 mois de prison pour avoir trempé dans ce qui pourrait avoir été une entreprise de malversation en famille...

M. Chen était arrivé menotté à l'ouverture du procès, jeudi, mais n'était pas présent quand le verdict du tribunal de Taïpeh a été rendu. L'un de ses gardiens a raconté à la presse que le détenu avait réagi sans émotion apparente à la nouvelle de sa condamnation.

L'ex-chef de l'Etat clame son innocence depuis le début. Il accuse l'actuel pouvoir du président Ma Ying-jeou, élu au printemps 2008, de " persécution " politique. Durant son double mandat, Chen Shui-bian était devenu le chantre des partisans de l'affirmation d'une identité taïwanaise dont les plus radicaux souhaiteraient que l'île rebelle se déclare formellement indépendante de la Chine, un casus belli pour Pékin.

L'actuel président Ma, au contraire, est en faveur du statu quo qui permet à Taïwan de jouir de sa souveraineté tout en reconnaissant le principe d'une Chine unique, comme l'exige la Chine populaire. Depuis l'élection de Ma Ying-jeou, les relations sino-taïwanaises, au plus bas durant la présidence de Chen Shui-bian, se sont d'ailleurs spectaculairement réchauffées.

Le verdict de vendredi a fait la une de la presse chinoise de samedi. Sans surprise, Pékin se réjouit de la mise à l'écart de sa bête noire. La " une " du quotidien anglophone China Daily montre M. Chen derrière les barreaux, le regard triste et lointain. L'article souligne que, si la formation de l'ancien président, le Parti démocratique progressiste (DPP), met ses menaces de protestation de masse à exécution, cela pourrait être fatal au DPP. " La plupart des Taïwanais ne sympathisent pas avec Chen maintenant que les accusations contre lui sont devenues évidentes ", explique Wang Hailiang un expert shanghaien des affaires taïwanaises cité par le China Daily. Chen Shui-bian a pour sa part décidé de faire appel du jugement.

Bruno Philip
Le Monde - International, lundi, 14 septembre 2009, p. 7

Algérie : Trafic de drogue et blanchiment d'argent: 50 milliards dans 15 valises

Algérie – Cette affaire de trafic de drogue démontre comment de l'argent est blanchi dans l'immobilier puisque six villas ont été saisies par les gendarmes dans le cadre de cette enquête.

En avril dernier, l'affaire des 5,2 tonnes de résine de cannabis découverts dissimulés à l'intérieur de trois containers frigorifiques entreposés dans la zone industrielle de Rouiba, est loin d'avoir livré tous ses secrets.

Des containers qui, selon les premiers résultats de l'enquête étaient arrivés du Maroc, et à bord desquels étaient transportés des légumes, rappelle-t-on. Ces containers allaient être acheminés vers l'Europe, d'où l'idée des auteurs de ce trafic de dissimuler ces quantités de drogue dans ces containers.

Cette affaire est liée au blanchiment d'argent puisque les enquêteurs de la Gendarmerie nationale ont découvert, au cours de ces investigations, des villas, lots de terrains et une dizaine de véhicules haut de gamme achetés avec une partie de l'argent provenant de ce trafic de drogue, et mis à la disposition de la justice, conformément aux lois.

L'une de ces villas, en construction celle-là, se trouve à Chiffa dans la wilaya de Blida, selon les enquêteurs de la Gendarmerie nationale qui ont fait un déplacement vers cette bâtisse, il y a quelques mois, rappelle-t-on.

Une source proche de l'enquête nous informe que «près d'une quinzaine de valises ont été découvertes dans cette villa avec, chacune, environ un milliard de centimes, chacune».

Cette source ajoute que «de l'argent a été également découvert dans une cocotte-minute. En tout, 50 milliards de centimes ont été découverts à l'intérieur de cette villa dont le propriétaire est accusé dans cette affaire».

Quatre quintaux de résine de cannabis ont été découverts dans cette villa, rappelle-t-on. Une quantité qui s'ajoute, donc, aux 5,2 tonnes de résine de cannabis découverts à l'intérieur de ces trois containers.

Cette affaire de trafic de drogue démontre comment de l'argent est blanchi dans l'immobilier puisque six villas ont été saisies par les gendarmes dans le cadre de cette enquête. L'un des accusés dans cette affaire aurait pris la fuite vers le Maroc.

Il aurait utilisé une partie de l'argent provenant du trafic de drogue en Algérie, au Maroc et en Angleterre, selon cette source proche de l'enquête. Une correspondance a été adressée à Interpol, ajoute cette source.

Il est à noter que ce n'est pas la première fois que des trafiquants de drogue trouvent refuge au Maroc, pays d'où proviennent ces quantités de stupéfiants, aujourd'hui, introduites par tonnes en Algérie.

D'autres correspondances avaient été adressées à Interpol, précédemment, dans le cadre d'autres affaires de trafic de drogue.

Au cours d'une de ces enquêtes, la Gendarmerie nationale avait découvert sur l'appareil de téléphone portable d'un accusé de trafic de drogue des numéros de téléphone à l'étranger, dont l'Europe. Ces coordonnées ont, note-t-on, été adressées à Interpol.

Source: le jour d'algerie

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.city-dz.com/?p=14991>

France : Dray contre-attaque dans un livre

Julien Dray s'explique par écrit. L'Express publie aujourd'hui sur son site des extraits de L'Epreuve, le livre que le député socialiste va publier aux éditions du Cherche Midi. Il s'y exprime sur l'enquête judiciaire, menée par le parquet de Paris, dont il est la cible depuis neuf mois. Suite à un rapport de Tracfin, organisme spécialisé dans la lutte contre le blanchiment d'argent, Dray est soupçonné d'avoir fait embaucher des amis par SOS Racisme et le syndicat lycéen la Fidl, pour profiter de leurs revenus.

Le magazine résume la démarche du député : "Il a donc décidé de donner sa vision des faits (sans dévoiler toutes les cartes de ses avocats) et de l'ambiance politico-médiatique, cet orage qui s'abat sur lui depuis les perquisitions du 19décembre 2008. Sa défense tient en quelques phrases: «Tracfin oublie les comptes de ma femme, fait comme si je n'étais pas marié et enregistre deux fois les sommes prêtées par mes proches: parmi mes revenus et comme argent prétendument détourné de SOS-Racisme et de la Fidl pour combler le trou entre mes recettes, 1,6million d'euros, et mes dépenses, 2millions, en quatre ans.»"

Julien Dray - L'Epreuve

Le livre se présente sous la forme d'une suite de lettres ouvertes, adressées aux médias, au PS, à Nicolas Sarkozy, aux enquêteurs, etc. Et il attaque : pointé du doigt pour sa passion des montres anciennes, il demande par exemple au patron de Libération, Laurent Joffrin, s'il envisage de s'expliquer sur sa "passion des bateaux". "J'ai même eu le sentiment, écrit-il, que, lorsque vous étiez doublés sur une source, le lendemain, vous surenchérissez systématiquement, comme pour dire «Nous sommes les meilleurs et les mieux 'tuyautés', personne ne peut prendre le scalp»".

Le discours de Julien Dray sera familier pour les @sinoutes : invité sur notre plateau, il a tenu quasiment le même il y a plusieurs semaines dans l'émission d'été que nous lui avons consacré.

[En Ligne] Disponible sur
http://www.lexpress.fr/actualite/indiscret/julien-dray-contre-attaque_773931.html?xtor=RSS-187

Assemblée/paradis fiscaux: la fin des billets de 500 euros envisagée

La disparition des billets de 500 euros est l'une des trente mesures contre les paradis fiscaux préconisées par des députés de tous bords dans un rapport qui doit être présenté jeudi à la presse à l'Assemblée.

A quelques jours du G20 de Pittsburgh, les députés UMP, PS, NC et PCF recommandent aussi l'interdiction des pavillons de complaisance dans les eaux françaises et la création d'un service fiscal d'enquête sous l'autorité du parquet.

"La France doit promouvoir la disparition du billet de 500 euros", lit-on dans ce rapport. "Depuis la disparition du billet de 1.000 dollars, le billet de 500 euros représente la valeur en espèces la plus importante. Or, le blanchiment d'argent sale passe très souvent par le recours aux espèces".

Les députés recommandent aussi de "fixer les seuils d'interdiction de paiement en espèces à 3.000 euros pour les particuliers et à 1.100 euros pour les commerçants".

Ils suggèrent de créer "un service fiscal d'enquêtes composé d'agents disposant de la qualité d'officier de police judiciaire sous l'autorité du parquet".

Ils veulent "interdire l'accès, aux eaux territoriales françaises, des bateaux battant pavillon de complaisance enregistrés dans les paradis fiscaux et réglementaires".

La France doit se doter d'une liste "de territoires non coopératifs" dans la lutte contre le blanchiment d'argent sale.

Il s'agit ensuite de "restreindre l'accès au marché français des filiales de sociétés mères établies" dans ces territoires.

Au total, trente mesures, à prendre au niveau international ou en droit interne, ont été avancées par cette mission d'information sur les paradis fiscaux.

Elle a été animée par le président PS de la commission des Finances Didier Migaud, le rapporteur du Budget Gilles Carrez (UMP), Jean-François Mancel (UMP), Nicolas Perruchot (NC), Henri Emmanuelli (PS) et Jean-Pierre Brard (app.PCF).

Source AFP du 10 sept 2009

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.cbanque.com/actu/11868/assemblee-paradis-fiscaux-la-fin-des-billets-de-500-euros-envisagee>

Tout ficht le camp : les îles Caïmans veulent instaurer un impôt direct

C'est officiel : les Caïmans ne sont plus un paradis fiscal ! Certes, ces trois îles des Antilles aux plages interminables, posées à quelques encablures de Cuba, abritent toujours la cinquième place financière mondiale, sanctuaire de l'argent baladeur. Plus de 1 000 milliards de dollars (699,8 milliards d'euros) de fonds opaques y sont gérés. De plus, l'impôt n'existe sous aucune forme dans cette colonie de la Couronne, ni sur les revenus, ni sur les sociétés, ni sur les plus-values. La vente de licences bancaires et des droits à l'importation alimentent le budget de ce caillou de 260 kilomètres où vivent 52 000 habitants.

Or voilà que le gouvernement local envisage d'introduire l'impôt direct. Plus qu'une réforme, une révolution. En 1794, selon la légende, le roi d'Angleterre avait dispensé les îliens d'impôts

en remerciement de l'aide apportée par des pêcheurs caïmanais à dix navires de Sa Majesté qui s'étaient échoués sur les récifs.

AU BORD DE LA BANQUEROUTE

Prises à la gorge par le creusement du déficit budgétaire, les autorités de Georgetown ont demandé à leur tutelle, le ministère britannique des finances, l'autorisation d'emprunter 310 milliards de dollars auprès des banques internationales sises à l'ombre des cocotiers. Londres a refusé, exigeant au préalable des coupes claires et surtout la création d'une taxe foncière. Car ce confetti de l'Empire, au bord de la banqueroute, est sens dessus dessous : les contributions de l'Etat à la retraite et au plan santé des fonctionnaires ne sont ainsi plus versées.

La reconstruction de l'île, totalement dévastée en 2004 par l'ouragan Ivan, a vidé les caisses publiques. Pour financer ce vaste chantier, le premier ministre a compté sur la poursuite du boom de la capitale mondiale des fonds spéculatifs (hedge funds) et des sociétés écrans. Patatras ! La crise du crédit a entraîné une contraction dramatique des revenus tirés des établissements financiers, calculés selon le nombre de salariés. Le coût de la vie, très élevé, a fait fuir les touristes, en majorité américains. Jamais l'île aux crocodiles n'a sombré dans une telle déprime.

Le coup est d'autant plus dur que les Caïmans viennent d'échapper à la liste grise des centres financiers jugés non coopératifs lors du G20 de Londres. La nouvelle taxe frappera directement les expatriés, qui constituent la moitié de la population. A l'inverse de ce qui se passe par exemple dans les places concurrentes des îles Anglo-Normandes, ces derniers peuvent acheter de l'immobilier.

Les Caïmans, un territoire comme un autre ? L'écrivain John Grisham pourrait en faire une suite de son best-seller La Firme, dans lequel des avocats véreux se servent de l'île pour blanchir l'argent sale de la Mafia.

LE MONDE du 03.09.09

Marc Roche (Londres, correspondant)

Article paru dans l'édition du 04.09.09

La Principauté fait le forcing pour sortir de la « liste grise »

Franck Biancheri, Conseiller de Gouvernement pour les Relations extérieures, les Affaires économiques et financières, participe aujourd'hui et demain au Forum mondial de l'OCDE au Mexique.

Les représentants de plus de 100 pays, dont la Principauté de Monaco, ont été invités à se réunir à Los Cabos, au Mexique, aujourd'hui et demain, pour décider des prochaines étapes de la campagne mondiale destinée à améliorer la transparence et l'échange de renseignements bancaires et fiscaux.

Ce Forum mondial sur la fiscalité, présidé par Agustin Carstens, ministre des Finances du Mexique, avec la participation du secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, précède de

trois semaines le Sommet du G20 qui se tiendra à Pittsburgh (États-Unis) les 24 et 25 septembre prochains.

Monaco a déjà signé 8 accords sur 12

Ces derniers mois, après les pressions exercées par le G20 pour renforcer la lutte contre la fraude fiscale, plusieurs dizaines de pays ont pris des mesures pour se conformer aux normes exigées par l'OCDE. Les conventions bilatérales ont été révisées et un grand nombre de nouveaux accords d'échange de renseignements fiscaux ont été signés, ou sont en cours de négociation.

À Monaco, le gouvernement princier s'apprête à rassembler les douze accords nécessaires pour intégrer la liste blanche. Depuis avril dernier, la Principauté est en effet engagée dans une véritable course contre la montre ; son objectif : signer dans les plus brefs délais des accords fiscaux avec douze pays tiers pour enfin sortir de la « liste grise » des « paradis fiscaux ».

Une tâche qui doit habilement conjuguer intérêts politiques et économiques, et à laquelle s'est attelé Franck Biancheri, conseiller de gouvernement pour les Relations extérieures, les affaires économiques et financières. Il fait le point sur ce délicat dossier.

Quels accords avez-vous signé à ce jour ?

F.B. : Comme vous le savez, quatre accords ont été signés avant juillet (la France, le Luxembourg, la Belgique, le Lichtenstein), et quatre nouveaux le seront dans la première quinzaine de ce mois de septembre. Il s'agit d'Andorre, de l'Autriche, du Qatar et des États-Unis.

Il vous restera encore quatre accords à trouver avant la fin de l'année...

Des négociations avancées se déroulent actuellement avec quatre pays et nous espérons parapher les accords avant le Sommet du G20 de Pittsburgh. Une fois ces accords dûment signés et officialisés par l'OCDE, Monaco rejoindra la liste blanche de l'OCDE avec notamment la Belgique, le Luxembourg, conformément au souhait de SAS le Prince Souverain.

Selon quels critères avez-vous choisi ces pays ?

Entre le 2 avril 2009, date du Sommet du G20 et fin juillet, la principauté de Monaco a ouvert des négociations avec une vingtaine de pays. Elle a été sollicitée par certains pays, comme la Belgique, la Hollande... D'autres pays comme le Luxembourg et le Qatar, avec lesquels une coopération plus large, notamment économique, était envisageable, ont été approchés directement. D'ailleurs, avec ces deux pays, une convention de non double imposition a été négociée. Enfin, dans d'autres cas, les approches ont été concomitantes.

Allez vous signer avec tous les pays qui vous approchent ?

Notre stratégie est de sortir de la liste grise en négociant douze accords bilatéraux. Je vous précise qu'une fois signés, ces textes devront être intégrés dans notre droit interne par Ordonnance souveraine, complétés par des dispositions pratiques d'application et faire l'objet de réunions de cadrage avec les services chargés de leurs mises en oeuvre. Il s'agit d'être prêt au 1er janvier 2010 car il y va de la réputation internationale de la Principauté. Comme vous le savez, les moyens de l'administration sont à l'échelle du pays. Pour cette raison, depuis début août, nous n'envisageons pas d'ouvrir de nouvelles négociations avec des pays qui nous en feraient la demande.

Et la Suisse, l'Italie, la Russie ?

Ils ne font pas partie des pays avec lesquels nous négocions pour les raisons évoquées ci-dessus.

Pourquoi participez-vous à cette réunion au Mexique ?

Nous ne pouvons nous engager dans un processus important, sensible, sans y être intégrés et associés pleinement.

Au cours de cette conférence, l'OCDE souhaite mettre en place un système de revue et d'évaluation comme cela existe pour la lutte contre le blanchiment d'argent (GAFI) ou contre la corruption (GRECO). Les pays s'examineront et s'auto-évalueront.

Et le prochain G20 de Pittsburgh ?

Ce sera une réunion importante où seront évoqués les problèmes de gouvernance, de blanchiment. Je suis certain que dans ces domaines - tout comme dans le domaine fiscal - les avancées déterminantes de la Principauté de Monaco seront reconnues.

Propos Recueillis Par Joëlle Deviras

Paru le mardi 1 septembre 2009

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.nicematin.com/ra/monaco/209043/monaco-la-principaute-fait-le-forcing-pour-sortir-de-la-liste-grise>
